Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 083-218300291-20240923-2024_09_11-DE

2024-09/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur François CAVALLIER, Maire**

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, Michel REZK

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Laurent DENIS (pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

Présents : 17 Votants : 21

PRECISIONS SUR LA REGIE CENTRALISEE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la régie centralisée au budget principal de la commune, a été modifiée par une délibération du 02 avril 2024.

À la suite d'une injonction de Madame la Trésorière de Fayence, il est demandé à la commune de préciser par délibération, les prix de vente des affiches promotionnelles du village.

Monsieur le Maire propose au conseil que les tarifs soient fixés de la manière suivante :

- Commerçants ou institutionnels 6 € l'unité
- Particuliers 12 € l'unité

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de la régie centralisée au budget principal, concernant les affiches promotionnelles comme précisé ci-dessus.

Délibéré à Callian, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire

MAIRIE DE CALLIAN 83440 (VAR)

Secrétaire de séance